

Championnat Loisirs Mixte 2018/2019

Chers amis volleyeurs, Chères amies volleyeuses,

La nouvelle saison Loisirs Mixte va très prochainement démarrer !

Depuis la saison passée et la création de la Ligue de volley-ball Grand Est, l'organisation de cette compétition est placée sous l'égide du CDVB 67 que je remercie pour sa confiance.

A l'image des années précédentes, le championnat s'articulera autour de deux niveaux de jeu différents à savoir « Moyen » et « Confirmé » dans le but d'attirer un maximum de compétiteurs et de permettre à tout un chacun de s'épanouir sur le terrain. Comme à l'accoutumée, la première partie de ce championnat se déroulera selon le nombre d'équipes engagées dans chaque catégorie et leur situation géographique.

Inscrivez-vous nombreux et diffusez l'information au plus grand nombre, avec davantage d'équipes, la compétition sera plus intéressante.

Vous pourrez consulter l'intégralité des résultats sur le site du CDVB67 : <http://www.cdvb67.com>

Un tournoi organisé durant le printemps 2019 et dont la date reste encore à fixer, permettra de consacrer le vainqueur de la Coupe loisirs mixte.

Les droits d'engagement ont été reconduits au niveau de 35 € par équipe. Le chèque est à libeller à l'ordre du CDVB 67 et à envoyer avec la fiche d'inscription à :

Frank Becker 51, rue du Fossé 67280 Niederhaslach ou par mail à frank.becker@adira.com avant le 10 novembre 2018 (ou directement au CDVB67)..

Dans l'attente de votre engagement, veuillez recevoir mes salutations sportives.

Frank Becker
Coordinateur loisirs mixte CDVB67
06.07.17.63.33

Règlement loisirs mixte 2018/2019

- Les règles appliquées sont ceux de la FFVB,
- Les équipes ont le choix d'évoluer en niveau « Moyen » ou « Confirmé »,
- Le calendrier des matchs est établi par les équipes entre elles avec choix de la date, de l'horaire et du lieu de la rencontre,
- L'arbitrage est assuré par l'équipe recevante,
- 2 féminines au minimum doivent être présentes de manière continue sur le terrain. Si ce n'est pas le cas, l'équipe est déclarée « forfait » ce qui n'empêche pas de jouer,
- En dessous de 5 joueurs, l'équipe est incomplète donc forfait (idem que précédemment),
- La hauteur du filet sera de 2 m 40,
- Les classements seront effectués de la manière suivante :

3 points pour une victoire 3/0 ou 3/1	1 point pour une défaite 2/3
2 points pour victoire 3/2	0 point pour une défaite 1/3 ou 0/3

Sont autorisés à participer au championnat mixte « Confirmé » :

- Les masculins/féminines avec une licence « Compèlib »,
- Les masculins/féminines avec une licence « Compétition » qui évoluent parallèlement dans les championnats départementaux du Bas-Rhin (Promotion, Honneur ou Excellence),

Sont autorisés à participer au championnat mixte « Moyen » :

- Les masculins/féminines avec une licence « Compèlib »,
- Les féminines avec une licence « Compétition » qui évoluent parallèlement dans les championnats départementaux (Honneur ou Excellence),
- Sauf cas exceptionnel à signaler à la Commission volley loisirs, les masculins qui évoluent dans les championnats départementaux (Honneur, Excellence) ne sont pas autorisés à évoluer dans la poule « moyen ».

Les masculins/féminines qui évoluent au sein d'un GSA dans les championnats départementaux (Promotion, Honneur, Excellence) sont autorisés à jouer en poule « Confirmé » dans un GSA différent à condition d'y souscrire une licence Compèlib.

Tous les joueurs/joueuses doivent être âgés d'au moins 18 ans ou par exception d'au moins 16 ans (dans le cas où il n'y a pas d'équipe de leur classe d'âge au sein de leur club).